

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Montigné-lès-Rairies

Séance du 30/04/2019

L'an 2019 et le 30 Avril à 20 heures 42 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, JUBEAU Emmanuelle, MONNIER Anne, TSIEN Sylvie, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT Jacques, METIVIER Lucien.

Absent(s) : M. METAIRIE Maxime

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GIRARD Caroline à M. CHASSOULIER Gérard

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8
- Procuration : 1

Date de la convocation : 18/04/2019

Date d'affichage : 06/05/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 06/05/2019

Et publication ou notification

Du : 06/05/2019

Secrétaire de séance : M. LAURENT Jacques

ORDRE DU JOUR

- I- Etude des devis pour les travaux de voiries 2019
- II- Etude des devis pour les travaux de la Bibliothèque
- III- Etude des devis de la salle du Conseil
- IV- Révision des loyers au 01/07/2019
- V- Remboursement d'une partie des frais de cantine concernant les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées
- VI- Mise en place de la commission PLUI
- VII- Changement du nom de la voie CR De Saint Louis et autres voies
- VIII- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 02/04/2019

I- Etude des devis pour les travaux de voiries 2019

Rapporteur : Monsieur METIVIER

Exposé : Présentation de plusieurs devis concernant les travaux de voirie pour l'année 2019.

Entreprise Curage de fossé	Tarif HT	Tarif TTC
JUGÉ Camille S.A.	5 275,80 €	6 330,96 €
Jean SAUVAGE	3 764,00 €	4 516,80 €
Dinand TP	3 738,00 €	4 485,60 €

Entreprise Travaux de réparation	Tarif HT	Tarif TTC
JUGÉ Camille S.A. (Durtal)	16 815,75 €	20 178,90 €
Durand Luc SA (Longué-Jumelles)	21 420,80 €	25 704,96 €
Briand Joël (Lézigné)	N'a pas répondu à notre demande	
David TP (La Flèche)	N'a pas répondu à notre demande	

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir pour le curage de fossé l'entreprise Dinand TP pour un montant de **4 485.60 € TTC**.
- Décide de retenir pour les travaux de réparations l'entreprise Juge Camille S.A pour un montant de **20 178.90 € TTC**.
- Charge Monsieur le Maire de signer les devis retenus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

II- Etude des devis pour les travaux de la Bibliothèque

Rapporteur : Madame JUBEAU

Exposé : Présentation d'un devis de l'entreprise Dainvaux concernant des fissures sur la façade de la bibliothèque

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'entreprise Dainvaux pour un montant de **2 411.63 € TTC**.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis retenu.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

III- Etude des devis de la salle du Conseil

Rapporteur : Madame JUBEAU

Exposé : Présentation d'un devis de l'entreprise Dainvaux concernant les évacuations EP en pignon de la salle du conseil et pose d'un regard.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'entreprise Dainvaux pour un montant de **1 381.56 € TTC**.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis retenu.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Révision des loyers au 01/07/2019

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Au quatrième trimestre 2018 l'indice de référence des loyers augmente de **1.74 % (129,03)**, Monsieur le Maire propose d'augmenter les loyers.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'augmenter les tarifs des loyers de **1.74 %** au **01/07/2019**, soit :

Logements communaux (01/07/2019) :

Appartements	Montant loyers
Rez de chaussée	223,79 €
1er étage gauche	221,52 €
1er étage droite	258,60 €
2ème étage droite	169,48 €
2ème étage gauche	178,09 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

V- Remboursement d'une partie des frais de cantine concernant les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : En 2018, le conseil municipal décidait de participer aux frais de cantine pour l'année scolaire 2017-2018 à hauteur de 0,48 euros par repas.

Pour l'année scolaire 2016/2017, 39 enfants ont été concernés soit une dépense totale de 2 424,48 €.

Pour l'année scolaire 2017/2018, 36 enfants ont été concernés soit une dépense totale de 2 124,96 €.

Monsieur Le Maire propose de reconduire pour l'année scolaire 2018/2019 cette participation, à hauteur de 0,48 euros par repas.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Commune de Montigné-Lès-Rairies n'ayant pas d'école ni de cantine, souhaite participer aux frais de cantine pour les habitants de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de participer aux frais de cantine à hauteur de 0,48euros par repas pour tous les élèves des écoles publiques et privées (maternelles et élémentaires) domiciliés à Montigné-Lès-Rairies.

Indique que cette participation est effective pour l'année scolaire 2018/2019 soit du **lundi 3 septembre 2018 au samedi 6 juillet 2019**.

Délibérera chaque année sur la participation ou non de la Commune aux frais des cantines scolaires. Précise que la demande de remboursement sera présentée à la mairie au plus tard le **22/11/2019**, passé ce délai la demande sera caduque.

Met en place 2 modes de remboursement :

1°) **Remboursement direct de l'organisme** gérant la cantine qui déduit 0.48 € par repas facturé aux parents. Chaque organisme de gestion donnera à la mairie un état à la fin de l'année scolaire 2018/2019, avec le nom de l'établissement scolaire, le nom et prénom de l'enfant, l'adresse et le nombre de repas pris.

2°) **Remboursement direct aux parents** qui en feront la demande auprès de la mairie après la fin de l'année scolaire 2018/2019 aux conditions suivantes :

- Qu'ils soient à jour du paiement des factures de la cantine scolaire
- Qu'ils présentent à la mairie :
 - La demande de participation aux frais de cantine 2018/2019-
 - Un justificatif complété et signé par l'organisme gérant la cantine et comportant le nom, prénom de l'enfant et le nombre de repas pris dans l'année scolaire 2018/2019 avec la mention « à jour de ses paiements »
 - Un RIB

Les familles concernées pourront retirer un dossier à la Mairie.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VI- Mise en place de la commission PLUI

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Suite à la 1ère conférence intercommunale des Maires concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, chaque commune doit désigner 1 ou 2 ambassadeurs pour faire le lien avec les acteurs locaux et les habitants.

De même un groupe de travail doit être constitué autour de 2 élus référents, Monsieur Lucien METIVIER et de lui-même. Cette commission est ouverte aux personnes extérieures au conseil. Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De nommer Madame Emmanuelle JUBEAU, Ambassadrice pour la commission PLUI
- De nommer Madame Caroline GIRARD et Madame Anne MONNIER pour le Groupe de travail en tant que membres du Conseil.

- Les personnes intéressées doivent contacter la Mairie

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VII- Changement du nom de la voie CR De Saint Louis et autres voies

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Monsieur Le Maire propose de modifier le nom du Chemin Rural De Saint Louis en Chemin St Louis et d'acheter des panneaux d'indication de voie.

Au niveau des « Naitrais » un n° avait été attribué à chaque Immeuble N° 1 « **Les Naitrais** », N° 2 « **La Maison Neuve** », N°3 « **Les Naitrais** », N° 4 « **La Guitoisière** » et N° 5 « **Les Naitrais** ». Monsieur Le Maire propose de nommer la voie « Route des Naitrais » et de supprimer les noms des Lieux-dits.

En vue de l'aménagement de 6 Immeubles au niveau de la voie « Le Vieux Chemin », Monsieur Le Maire propose d'officialiser la dénomination de la voie "Le Vieux Chemin" et de procéder à une numérotation des maisons.

Enfin Monsieur Le Maire propose de modifier le lieu-dit « Le Batiment » en « La Colombière ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Considérant que la commune peut modifier le nom d'un lieu-dit sur la base de l'intérêt communal, pour faciliter la distribution du courrier de la poste et en vue du développement de la fibre optique où chaque adresse doit être unique,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier le nom de la VC 10 "CR DE SAINT LOUIS" en "**Chemin St Louis**"

- De nommer la VC 12 "Route des Naitrais" et ainsi supprimer les lieux-dits : Les Naitrais, La Maison Neuve et La Guitoisière

N° 1 **Route des Naitrais** parcelle section WB0075

N° 2 **Route des Naitrais** parcelle section WB0077

N° 3 **Route des Naitrais** parcelle section WB0049

N° 4 **Route des Naitrais** parcelle section WB0072

N° 5 **Route des Naitrais** parcelle section WB0070

- En vue de l'aménagement de 6 immeubles au niveau du Chemin rural de la facière à la Plaine il est décidé de nommer cette voie « Le Vieux Chemin »,

N° 1 **Le Vieux Chemin** parcelle section B0906 Lot A

N° 3 **Le Vieux Chemin** parcelle section B0906 Lot B

N° 5 **Le Vieux Chemin** parcelle section B0906 Lot C

N° 7 **Le Vieux Chemin** parcelle section B0906 Lot D

N° 9 **Le Vieux Chemin** parcelle section B0906 Lot E

N° 11 **Le Vieux Chemin** parcelle section B0906 Lot F

N° 13 **Le Vieux Chemin** parcelle section B0656

- De changer le lieu-dit "Le Batiment" en "La Colombière" pour la parcelle section B 0203
- Charge M. le Maire d'avertir les personnes concernées
- Charge M. Le Maire de transmettre ces informations au service de la Poste, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), VEOLIA et ENEDIS.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VIII- Questions diverses :

- Remerciement de l'association « Comité d'Animation » suite au versement d'une subvention.
- Proposition d'une application gratuite City Wall

Sans autre question, la séance est levée à 22h03.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Emmanuelle JUBEAU :

Madame Sylvie TSIEN :

M. Daniel BENESTEAU :

Mme Caroline GIRARD :
(Procuration à M. CHASSOULIER)

M. Maxime METAIRIE : **Absent**

Mme Anne MONNIER :

M. Lucien METIVIER :

M. Jacques LAURENT :

Mme Evelyne CHAMPION :